



Fiche d'inscription 117

Année 2018/2019

Adhésion payée

Vaccins à jour

L'ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Sexe : Féminin Masculin

Nom école fréquentée : Classe :

Ville :

RESPONSABLE PARENTAL

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal / Ville :

Email :

N° Téléphone du domicile :

N° Téléphone portable Mère : Père :

N° Téléphone professionnel Mère : Père :

Nom de la personne à contacter en cas d'absence des parents :

N° Téléphone du domicile : N° Téléphone portable :

Le droit de garde ou l'autorité exercée par un tuteur font l'objet d'une décision de justice

OUI NON

(Si oui, fournir une copie du jugement)

INFORMATIONS DIVERSES

Assurance : Organisme : N° contrat :

DÉPLACEMENTS ENFANT

- APRÈS L'ACTIVITÉ**
- Je récupère mon enfant à la fin de l'activité
 - Autre personne autorisée à récupérer mon enfant :
.....Tél :
 - J'autorise mon enfant à rentrer seul et dégage la municipalité de toutes responsabilités

SANTÉ

Asthme OUI NON

Allergie(s) Alimentaire(s) : OUI NON

Médicamenteuses : OUI..... NON

Autres :

PAI éventuel (se mettre en contact le service scolaire pour remplir le PAI MUNICIPAL)

Autre contre-indication médicale :

AUTORISATIONS

- Autorise mon enfant à pratiquer l'ensemble des activités proposées.
- Autorise le service à faire hospitaliser mon enfant en cas d'urgence.
- Autorise le service à conduire mon enfant en autocar, minibus, transports en commun sur le lieu de pratique des activités.
- Autorise la ville de Thorigny-sur-Marne à prendre des photos et des vidéos de mon enfant (diaporama, courrier, site, Facebook, presse locale etc...).
- Autorise mon enfant à participer aux activités du 117, le mardi et/ou vendredi de 12h à 14h* et à quitter l'établissement pour se rendre aux structures sportives **avec les animateurs**.
 - Mardi → 1 *et/ou* 2
 - Vendredi → 1 *et/ou* 2

Je soussigné (e)....., responsable de l'enfant dont les renseignements personnels figurent sur la totalité de la fiche d'inscription :

- déclare **exacts** les renseignements portés sur cette fiche

- certifie avoir pris connaissance du règlement des activités et autres règles de fonctionnement du service et en accepter les termes

En cas de manquement grave aux règles de fréquentation du service, la commune peut prononcer une radiation temporaire ou définitive de l'enfant.

Thorigny-sur-Marne, le.....

Signature du responsable,

*En fonction de l'heure à laquelle l'enfant mange à la cantine. Soit de 12h à 13h, 13h à 14h ou alors 12h à 14h.